

Respecter le droit d'auteur : citer ses sources

Pour faire votre rapport de stage, votre dossier de SVT ou tout autre travail nécessitant un peu de recherche d'informations et de rédaction, vous allez utiliser des documents qui vous aideront pour rédiger ou illustrer vos textes.

Un **DOCUMENT** est une information contenue dans un support.

Par exemple :

Document	Information	Support
Le DVD de <i>Pirates des caraïbes</i>	Le film <i>Pirates des caraïbes</i>	Le DVD
Le roman <i>La vie à reculons</i>	Le texte, l'histoire	Le livre
Le site internet du collègue	Les articles	Numérique (ordinateur)
Un SMS (tant qu'il est encore enregistré)	Le texte du message	Le téléphone

Tout document a forcément un **AUTEUR**.

Ces documents que vous allez utiliser pour votre travail scolaire s'appellent des **SOURCES** : c'est ce qui est à l'origine de l'information que vous avez trouvée. On peut aussi appeler cela une **REFERENCE**.

Il est important et obligatoire de **CITER** ses sources, pour plusieurs raisons :

× Vous devez pouvoir prouver que ce que vous dites n'a pas été **INVENTÉ**, qu'un spécialiste l'a dit quelque part (dans un livre, sur internet...) et que c'est là que vous avez trouvé cette information. Cela permet au lecteur de vérifier que ce que vous dites est vrai.

× Vous devez reconnaître que vous n'êtes pas l'**AUTEUR** de ces informations. Vous avez le droit de les utiliser : en tant qu'élèves, on ne vous demande pas forcément d'inventer ces informations mais de les trouver quelque part. Il faut nommer l'auteur pour reconnaître le travail qu'il a lui-même fourni. Ce travail est rémunéré (s'il a publié un livre) ou non (s'il a écrit sur un blog) mais il mérite quoi qu'il en soit une reconnaissance.

× La loi oblige quiconque utilise un document qu'il n'a pas créé à citer le nom du créateur. Cela s'appelle la **PROPRIETE INTELLECTUELLE** : c'est l'ensemble des droits accordés à un auteur pour sa création.

Lorsque l'on cite ses sources dans un dossier ou un rapport, ou ajoute une page à la fin, qui s'appelle la **BIBLIOGRAPHIE** et qui est composée d'une liste des documents utilisés. Lorsque cette liste est composée uniquement de sites internet, cela s'appelle une **SITOGRAFIE**. C'est ce que vous devrez faire pour votre rapport de stage si vous allez chercher des informations dans des livres ou sur internet.

Il y a plusieurs façons de citer ses sources :

× Pour un livre : il faut donner le titre, l'auteur, l'éditeur, la date de publication, la page où vous avez trouvée l'information, voire la cote si c'est un livre du CDI.

Le titre doit être écrit en italique si c'est sur l'ordinateur ou souligné si c'est à la main.

Ex : *Le dico de l'écologie*, Philippe Godard, ed. De La Martinière Jeunesse, 2006, p. 12, 577 GOD

Ex :

× Pour un texte sur un site internet : il faut donner le titre du site internet, celui de l'article précis s'il y en a un, l'auteur si vous le trouvez ou le responsable du site et l'adresse URL du site et sa date de consultation.

Ex : Article Ecologie, *Wikipédia*, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Ecologie>, consulté le 19/11/2014.

× Pour une image sur internet : il faut donner les mêmes informations que pour du texte.

Ex : *Envirhonalp*, <http://www.envirhonalp.fr/category/ecologie/>, consulté le 19/11/2014.

× Pour un article dans une revue ou dans un journal : Le titre de l'article, l'auteur, le titre de la revue, son numéro et sa date, la page consultée.

Ex : *L'écologie au quotidien*, Georges Rémi, *Comment ça marche*, n°18 de novembre 2014, p.13-14.

Ex :

Pourquoi est-il important de donner la date de consultation ou de mise à jour d'un site internet ?

C'est pour prouver que ce qui est dit est encore d'actualité. Selon le sujet, la date peut être plus ou moins vieille. Par exemple, un site sur l'Egypte ancienne peut dater de 2004 sans problème : les connaissances n'ont pas beaucoup évoluées en 10 ans. Par contre, cela devient problématique s'il s'agit d'un site sur les téléphones portables.

Elargissons notre réflexion...

× Un de mes amis a publié la photo d'un groupe d'amis sur un réseau social. Je souhaite partager cette photo. Puis-je le faire ?

× J'ai une fiche de lecture à faire, je trouve que le résumé que j'ai trouvé sur internet est bien mieux que celui que j'ai écrit. Puis-je le recopier ?

× Un professeur m'a demandé de faire un croquis à la main d'une image trouvée sur internet. J'ai une imprimante, et je dessine très mal. Est-ce que j'imprime l'image pour la donner au professeur ?